



Attention ! Une bénédiction de la Amida vous est expliquée régulièrement



TEFILAH

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

I- « Pardon »

1- Pourquoi la bénédiction relative au pardon suit celle de la Téchouva ?

Le Tour (fin du siman 115) explique que le pardon vient après le repentir car cet ordre suit le verset dans Isaïe 55-7 : « Que le pervers abandonne sa voie et l'impie ses machinations et qu'il revienne à D. »

Celui qui veut obtenir le pardon avant de regretter ses fautes ou de cesser de les commettre, est semblable à un homme qui s'immerge pour se purifier mais conserve un animal impur entre ses mains (Ta'anith 16a). Son immersion ne peut lui être d'aucune utilité puisque l'impureté continue à le souiller.

Il en est de même pour les fautes : comment espérer le pardon pour des fautes qu'on continue à faire ou à envisager ?

2- Pourquoi « Anché Knesset Haguédola » ont fait deux bénédiction, la Téchouva et le pardon, et n'ont pas tout regroupé dans la même bénédiction ?

En effet, nous savons que sans le pardon, la Téchouva n'a pas d'utilité, car tout son but est de se rapprocher d'Hachem. Or, s'Il ne nous pardonne pas nos fautes, cela ne sert à rien de faire Téchouva ! Donc la Téchouva englobe obligatoirement le pardon !



Attention ! Une bénédiction de la Amida vous est expliquée régulièrement



TEFILAH

בס"ד

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com

De plus, il existe quatre principes qui font obstacle à la Téchouva comme le dit le Rambam dans les Hilkhot Téchouva 2-2 :

- 1) l'abandon de la faute
- 2) l'engagement de ne pas recommencer
- 3) le regret
- 4) la reconnaissance verbale (vidouï) de ses fautes.

Or, dans la bénédiction du pardon, nous disons : « ki 'Hatanou ... ki facha'anou ». En disant cela, nous appliquons l'un des quatre principes précités, en l'occurrence le vidouï. Toutefois, pourquoi disons-nous « Séla'h lanou ki 'hatanou »; nous ne disons pas « réfaénou ki 'holim ana'hnou » ?

En fait, dans cette bénédiction, nous appliquons l'un des 15 principes de la Téchouva énoncés par Rabbénou Yona dans son livre, en l'occurrence le 15^{ème}, la Téfilah.

3- Remarques générales

Cette bénédiction est la sixième bénédiction de la Amida, symbolisée par le « vav » qui est une conjonction de coordination. Nous demandons à Hachem de nous pardonner et de rétablir les liens qui nous unissaient avant la faute.